

**Commune de Chevilly**

Administration communale
Rue du Collège 2 – 1316 Chevilly
Tél : 021 861 45 40 – commune@chevilly.ch

Réception par la Commune :
(à laisser blanc, s.v.p.)

*Vergers et fruitiers haute tige,
indépendamment de la
circonférence*

Haies vives

*Arbres, allée d'arbres, arbres
d'ornement (rejets/repousses) de
40 cm et + de circonférence à 1
mètre du sol*



Annonce complète aux autorités



*Haies vives : taille usuelle d'entretien,
recépage, rajeunissement*

*Arbres, vergers et fruitiers HT : taille de
formation, en vert, de protection, si branches
inf. à 25 cm de circonférence*

Demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré

n° (à laisser blanc, s.v.p.)

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

Affichage au pilier public du au

Le dossier peut être consulté au bureau communal, Rue du Collège 2, le lundi de 17h30 à 19h (ou sur rendez-vous).

PROPRIETAIRE

Nom, prénom :

Adresse :

NPA, localité :

Téléphone et e-mail :

Arbre(s) sis sur la(les) parcelle(s) N° :

Nombre d'arbre(s) :

Essence(s) :

Si fruitier(s) : hauteur 1^{re} branches :

Si autre(s) arbre(s) : circonférence à 1m du sol :

Etat sanitaire :

Motif de l'abattage (selon art. 15 LPrPNP) :

- ☐ risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- ☐ entrave avérée à l'exploitation agricole
- ☐ impératifs de construction ou d'aménagement.

Proposition de compensation (obligatoire) :

.....

LIEU ET DATE :

SIGNATURE

DU PROPRIETAIRE :

Documents à joindre obligatoirement à la demande :

Croquis ou plan ou vue aérienne (p. ex. depuis le guichet cartographique de Chevilly <http://chevilly.geocommunes.ch/> ou Google Maps) avec situation du ou des arbres concernés sur la parcelle

Photographies du ou des arbres concernés

Préavis de la Municipalité

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....